

VILLE DE SPA
ARRÊTÉ DE POLICE

Mesures de circulation Rue de la Sauvenière les 1^{er} et 2 août 2026 à l'occasion de la manifestation « Sous les Ailes et les Étoiles »

Le Bourgmestre,

Vu la loi relative à la police de la circulation routière ;

Vu le règlement général sur la police de la circulation routière ;

Vu l'arrêté ministériel fixant les dimensions minimales et les conditions particulières de placement de la signalisation routière ;

Vu la circulaire ministérielle relative aux règlements complémentaires et de placement de la signalisation routière ;

Vu l'arrêté du Gouvernement wallon du 16 décembre 2020 relatif à la signalisation des chantiers et obstacles sur la voie publique ;

Vu la décision du Conseil communal du 23 juin 2022 établissant une redevance pour l'occupation du domaine public ;

Vu la loi communale ;

Attendu que la Flight School Promotion SRL désire organiser l'évènement « *Sous les Ailes et les Étoiles* » les 1^{er} et 2 août 2026 sur le site de l'aérodrome de Spa ;

Revu la décision du Collège communal du 7 juillet 2026 et les conditions de sécurité préconisées ;

Attendu que la signalisation des obstacles ainsi créée sur la voie publique incombe à celui qui crée l'obstacle ;

Attendu qu'il y a lieu de prendre toutes les mesures nécessaires pour éviter les risques d'accidents et les encombrements ;

Vu l'urgence,

ARRÊTE

Article 1 :

Les 01/08/2026 et 02/08/2026, le temps strictement nécessaire au bon déroulement de la manifestation, la circulation des véhicules sera limitée à 70 km/h Rue de la Sauvenière, de son carrefour avec la Route des Fontaines à la limite communale avec la commune de Stavelot.

Cette disposition sera matérialisée par le placement de signaux **C.43 « 70 »** aux emplacements appropriés.

Article 2 :

La signalisation existante qui serait contraire, aux présentes dispositions sera masquée durant tout le temps de la manifestation.

À Spa, le 29 JUL. 2026



Le Bourgmestre
N. TEFNIN

